

MAINTENANCE VERIFICATION des installations et matériel de sécurité incendie

1. INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE

Le désenfumage a pour objet, en début d'incendie, d'extraire des locaux une partie des fumées et des gaz de combustion afin de maintenir praticables les cheminements utilisés pour l'évacuation du public.

Ce désenfumage permet de :

- limiter la propagation de l'incendie ;
- faciliter l'intervention des secours.

Les fumées doivent donc être évacuées le plus tôt possible et le plus près possible de la source afin de diminuer les volumes à extraire et les risques de propagation.

Deux grands types de contrôle des fumées satisfont aux objectifs visés :

Le balayage

Le balayage consiste à remplacer le volume enfumé par un volume d'air frais ou au moins à assurer la dilution du volume enfumé afin de permettre aux occupants d'évacuer en sécurité.

La hiérarchie des pressions

La hiérarchie des pressions consiste à mettre en surpression les locaux adjacents au local enfumé.

1.1. Vérifications périodiques

Les opérations doivent être effectuées en l'absence de la source (norme NF S 61-940) du matériel visé, avec les périodicités minimales suivantes :

- **Périodicité trimestrielle :**
 - examen du passage en position de sécurité et essai des coffrets de relayage pour ventilateurs de désenfumage ;
- **Périodicité semestrielle :**
 - examen du passage en position de sécurité et essai des exutoires et des ouvrantes ;
- **Périodicité annuelle :**
 - examen du passage en position de sécurité et essai des clapets et des volets ;

- examen visuel et direct de chaque DAS, y compris ceux qui disposent d'un contrôle de position et d'un réarmement à distance ;

- essai des dispositifs de commande (voir la norme NF S 61-938)

- Contrôle chaque année des cartouches CO₂ comprimé à l'usage unique utilisée en tant que source de sécurité des Alimentations pneumatique de sécurité (APS), par pesage.

1.2. Maintenance préventive :

1.2.1. Inspection technique

- Contrôle de l'état de liaisons mécaniques, pneumatiques ou électriques ;
- Vérification de l'accessibilité aux dispositifs de commande ;
- Vérification de l'intégrité du dispositif de commande (scelle présent) ;
- Vérification de fonctionnement des Dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur (DENFC)
- Opérations écrites dans les fiches techniques des fabricants ;
- Contrôle des alimentations de sécurité.

Un compte - rendu de maintenance et de vérification de fonctionnement doit être établi. Ce compte rendu doit être joint au dossier technique de l'installation.

1.3. Maintenance corrective

Les travaux de réparation seront pris en compte dans un délai de 72 heures, à partir de la réception de la demande d'intervention, sous réserve que l'exploitant donne accès aux locaux à **SOMIKA ENGINEERING**.

1.4. IV. Vérifications périodiques

1.4.1. Inspection visuelle de l'installation

- Vérification de la présence et du bon état des éléments constitutifs de l'installation

1.4.2. Vérification fonctionnelle de l'installation

- Vérification du déclenchement par action sur l'organe à manipuler du DCM ;
- Vérification du déclenchement par action sur l'organe à manipuler du DAC ;
- Vérification du déclenchement par sollicitation des organes de détection des DAD ;
- Examen du passage en position de sécurité des Dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur ;
- Remise d'installation en position d'attente.

1.4.3. Examen des documents d'exploitation

Dossier technique et registre de sécurité

1.4. 3. Compte – rendu de vérification périodique

A l'issue de chaque vérification périodique, **SOMIKA ENGINEERING** délivre un compte – rendu de vérification périodique en deux exemplaires. Il est remis à l'exploitant dans un délai maximal de trente jours. Il est joint au dossier de l'installation.

2. FERMETURES COUPE – FEU

2.1. Vérifications périodiques

Les opérations de vérifications doivent être effectuées en l'absence de la source « Normal-Remplacement » -Norme NF S 61-940.

- Périodicité trimestrielle
- Périodicité semestrielle
- Périodicité annuelle

2.2. Maintenance préventive - Inspection technique sur les blocs-portes battants et coulissants

2.2.1. Inspection de l'environnement

Vérifier qu'aucun objet ou installation nouvelle n'est susceptible de gêner le bon fonctionnement des blocs portes :

Vérifications techniques

- Vérifier la propreté du rail des blocs portes et le nettoyer si nécessaire ;
- Vérifier l'état mécanique des pièces suivantes :
 - pour les bloc-portes battants : vantaux, pivots et roulements, ferme porte et bras, serrures, sélecteurs de vantaux ;
 - pour les blocs-portes coulissants : fixation des équerres support de rail, support de rail, manchon, rail, galet de roulement et liaison des galets avec la porte ;
- Vérifier la présence et l'état des systèmes de chicanes sur le vantail et le dormant pour les blocs portes coulissants ;
- Vérifier la présence et l'état des joints intumescents. Ceux-ci doivent conserver leur état d'origine
- Nettoyer les parements des vantaux afin d'éliminer tout agent agressif et/ou corrosif

Vérification du système de détection et de déclenchement

- Vérifier la présence, l'état et la propreté des détecteurs et des déclencheurs
- Vérifier la présence et l'état des liaisons électriques des détecteurs/déclencheurs

- Vérifier l'alimentation de l'organe de commande (DAD)

Test de fonctionnement

- Réaliser au moins un test de fonctionnement manuel ;
- Réaliser au moins un test de fonctionnement par détection et déclenchement automatique

Entretien

L'inspection technique permet de juger de l'opportunité d'opérations d'entretien, telles que le nettoyage des rails. Ces opérations doivent également être effectuées en fonction des consignes du constructeur.

2.3. Maintenance corrective

La maintenance corrective est l'ensemble des mesures destinées à rétablir l'état de fonctionnement de l'installation lorsqu'un dysfonctionnement apparaît. L'intervention doit se faire dans un délai maximal compatible avec la nature de l'exploitation.

2.4. Compte rendu de vérification périodique

Les examens, inspections, essais et contrôles effectués, les résultats constatés et les observations particulières relevées donnent lieu à un compte-rendu de vérification périodique.

Ce compte-rendu sera établi en trois exemplaires par **SOMIKA ENGINEERING**. Il sera joint au registre de contrôle.

TEXTES REGLEMENTAIRES

- ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE « REGLEMENT DE SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES CONSTRUCTIONS »
- **REGLE APSAD R17** – Extinction automatique à gaz
- NORME NF S61-933 – SSI – Règles d'exploitation et de maintenance
- **NF S 61-933** – Niveau III
- **REGLE APSAD R16** – Fermetures coupe - feu

Nos points forts sont :

- certifications nécessaires.
- on a toutes les compétences pour entretenir votre système de désenfumage et fermetures coupe-feu.

- On dispose d'une organisation fonctionnelle dédiée à la maintenance du système de désenfumage et fermetures coupe-feu.
- Nous assurons des interventions rapides et adaptées aux besoins.
- Nous avons une organisation d'approvisionnement en pièces de rechange.

NOS SERVICES

- ✚ Maintenance préventive et corrective du système de désenfumage et fermetures coupe-feu ;
- ✚ Etudes ;
- ✚ Installation du système de désenfumage et fermetures coupe-feu.
- ✚ Fourniture des accessoires du système de désenfumage et fermetures coupe-feu.

Contactez- nous en cas de besoin

GSM : 212 6 64 52 51 85/ 212 6 55 41 58 44



www.somika.ma



contact@somika.ma

Somika99@outlook.fr

Carmenkossir@gmail.com

Somengenering24@gmail.com